Révision n°2 du SCOT Pays Lédonien

Diagnostic

Partager une vision du territoire, de ses problématiques et des enjeux d'aménagement et de développement notamment en lien avec les nouvelles communes qui intègrent le SCoT

Sept 2022 à Mars 2023

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années, répondant aux enjeux

Mai à Décembre 2023

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Traduire la stratégie d'aménagement et de développement en orientations et mesures applicables sur le territoire

Janvier à Décembre 2024

Qu'est-ce qu'un Projet d'Aménagement Stratégique ?

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) concerne le projet **politique**, **prospectif et collectif** du territoire. Il décline les intentions pour le territoire et ses habitants **à horizon 20 ans. Il fixe les orientations générales** des politiques publiques en matière d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et des continuités écologiques.

RAPPEL DES ENJEUX DE LA RÉVISION DU SCOT

- **Renforcer les liens avec les territoires voisins** et notamment la desserte sur l'axe Lyon-Strasbourg
- **Intégrer les évolutions réglementaires** récentes notamment l'inscription du territoire Lédonien dans une trajectoire de « Zéro Artificialisation Nette et Zéro Emission Nette » en compatibilité avec la Loi Climat et Résilience et le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire ;
- **Accompagner les collectivités dans leur procédure de PLUi** (plan local d'urbanisme intercommunal) pour intégrer au plus tôt les futures prescriptions du SCoT révisé
- Bien appréhender les **dispositions des lois Montagne** et Littorale et de **la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura**
- Poursuivre **l'intégration des enjeux de la transition énergétique** pour lutter contre la crise de l'énergie actuelle et future
- Poursuivre **l'intégration des enjeux liés à au changement climatique** pour mieux s'adapter demain

4 intercommunalités concernées :

- **Espace Communautaire Lons Agglomération**
- **Communauté de communes Bresse Haute Seille**
- **Communauté de communes Porte du Jura**
- **Terre d'Emeraude Communauté**

LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE : QUEL CAP POUR LE TERRITOIRE ?

PLUSIEURS TEMPS D'ANIMATION ONT ÉTÉ ORGANISÉS POUR DEFINIR LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE :

- Un séminaire rassemblant tous les élus du territoire,
- Des rencontres territoriales,
- Plusieurs réunions d'arbitrage politique,
- Des réunions de concertation avec les personnes publiques associées (DDT, Chambre d'Agriculture, etc.)
- Ce n'est pas fini ! Le public est aussi concerté tout au long de la procedure

Un défi majeur pour le territoire :

Réduire fortement l'artificialisation des sols et lutter contre l'étalement urbain

- Maîtriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols
- Réinvestir les espaces urbanisés en aménageant des espaces de vie de qualité
- Coordonner le foncier avec les besoins pour le développement

Trois ambitions pour définir un territoire cohérent et équilibré :

AXE 1 : Développer un territoire en réseau

- Affirmer l'attractivité du Pays Lédonien en région
- Organiser le développement
- Répondre aux besoins en logements
- Améliorer les réseaux

AXE 2 : Conforter les ressources locales

- Soutenir le développement économique
- Favoriser une offre commerciale équilibrée
- Développer l'offre touristique pour en faire un pilier majeur du développement économique

AXE 3 : Préserver le cadre de vie

- Affirmer et relever la diversité des paysages
- Préserver les qualités des espaces et milieux naturels
- Adapter le territoire au changement climatique et atténuer ses effets, favoriser la santé et le bien-être des habitants

REDUIRE FORTEMENT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

MAITRISER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'étalement urbain a eu des effets néfastes pour le territoire : pertes de terres agricoles de bonnes valeurs agronomiques, pertes d'espaces naturels, une tendance à la banalisation des paysages, etc.

Ainsi, la lutte contre l'artificialisation des sols répond à un objectif de **préservation des terres agricoles et naturelles** ainsi qu'à un objectif de développement des communes basé sur la proximité et le réemploi des espaces bâtis.

Cette ambition répond également à la nécessité de garantir le **maintien de sols vivants**, véritable ressource pour l'avenir, à même de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Maîtriser la consommation d'espace pour le développement urbain, ça veut dire quoi ?

- Se donner des objectifs chiffrés – à ne pas dépasser – pour le développement de l'habitat, de l'économie, des équipements, etc.
- Anticiper les besoins en constructions pour le développement urbain
- Ne pas construire sur les espaces agricoles et naturels à protéger : terres de bonnes valeurs, espaces avec enjeux environnementaux, vergers, jardins et espaces verts en cœur de bourg, etc.
- Réutiliser l'existant : rénover les bâtiments vacants, réhabiliter les friches, etc.
- Construire en priorité dans les tissus urbains et villageois existants
- Optimiser l'usage du foncier dans les projets

TENDRE VERS LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Le territoire se fixe des objectifs chiffrés pour le développement urbain futur afin d'encadrer l'artificialisation des sols, lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels

Pour le développement urbain toutes vocations confondues (habitat, économie, équipements, ect), il s'agit de viser une **artificialisation maximale** de :

à l'horizon 2031	entre 2031 et 2041	entre 2041 et 2045
270 ha	**194 ha**	**60 ha**
réduction de **50,9 %** d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés par rapport à 2011-2021	réduction de **55 %** **de l'artificialisation des sols** par rapport aux tendances passées	réduction de **65 %** **de l'artificialisation des sols** par rapport aux tendances passées

REDUIRE FORTEMENT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

REINVESTIR LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS EN AMÉNAGEANT DES ESPACES DE VIE DE QUALITÉ

Pour conserver les espaces agricoles et naturels du territoire, il est nécessaire de prévoir dans les politiques d'aménagement de reconstruire la ville sur elle-même (appelé également renouvellement urbain). Il s'agit d'une ambition forte du Pays Lédonien, et un mode de développement nécessaire à l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.
Le renouvellement urbain **consiste à recycler les ressources bâties et foncières** pour répondre à un besoin (construire de nouveaux logements, développer des entreprises, développer les équipements, etc.) en veillant à valoriser le patrimoine existant et les caractéristiques paysagères propres au territoire.

S'appuyer en priorité sur les espaces existants pour accueillir le développement futur en :

- **Favorisant la reconquête du bâti ancien, inoccupé et dégradé**
- **Encadrant le développement dans les espaces à densifier** (parcelle inoccupée, division de parcelles, etc.) en préservant des espaces de respiration et de verdure dans les bourgs et les villages

Un objectif :
Produire, à l'échelle du SCOT, au moins 40% des logements sans consommer des espaces naturels et agricoles

- **Préservant les espaces non bâtis qui ont une qualité agricole, environnementale ou paysagère** (îlots de fraîcheur par exemple, vue sur l'église, ...)
- **Favorisant la désimperméabilisation et la renaturation de certains espaces.** Par exemple : végétaliser les cours d'écoles, les parkings, certaines places publiques entièrement minérales, etc.
- **Construisant les logements à proximité des centralités des communes**

Préserver les espaces agricoles et naturels du développement urbain

- Protéger **les espaces exploités à bon potentiel agronomique** et les espaces stratégiques pour diversifier les productions agricoles : par exemple pour développer le maraîchage, la vente directe, etc.
- Anticiper les besoins des exploitants agricoles pour leur développement
- Préserver en priorité **les espaces à forte valeur écologique** comme les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques (haies, boisements qui sont supports de biodiversité), etc.
- Préserver de l'urbanisation les espaces qui jouent un rôle dans le paysage du Pays Lédonien : par exemple en cas de vue paysagère sur un site emblématique, etc.

Source : Projet Oasis de la ville de Paris et du CAUE 75

Exemples d'aménagements de cours d'écoles réalisés à Paris

DEVELOPPER UN TERRITOIRE EN RESEAU

AFFIRMER L'ATTRACTIVITE DU PAYS LEDONIEN EN REGION

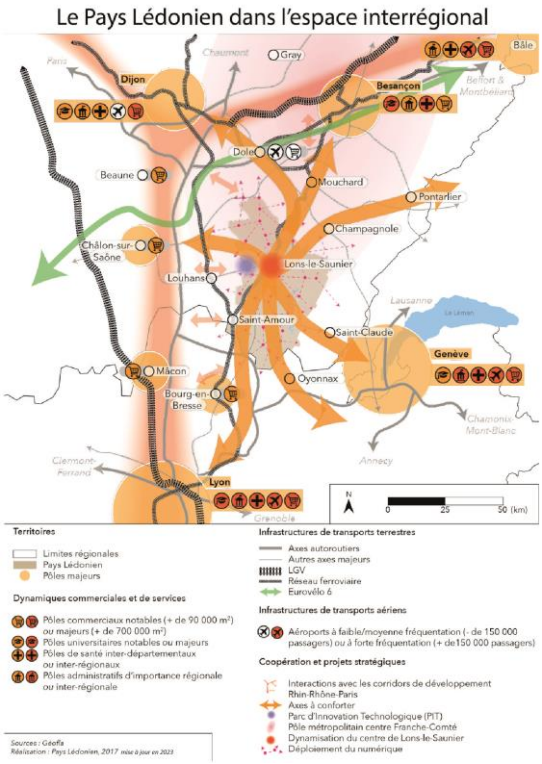

L'attractivité du Pays lédonien repose sur son cadre de vie de qualité et sur sa spécificité économique. Les ambitions du Pays Lédonien sont :

- **Positionner le Pays Lédonien comme une porte d'entrée de la région Bourgogne-Franche-Comté sur l'axe Strasbourg / Lyon**
- **S'appuyer sur des sites et des infrastructures majeures comme le pôle urbain de Lons-le-Saunier et ses services majeurs (emplois, commerces, santé, équipements culturels, etc.), la ligne ferroviaire du Revermont, la zone d'activité régionale, etc.**
- **Encourager les complémentarités avec les territoires voisins (bassin lyonnais, Dijon, Besançon, etc.)**

AMÉLIORER LES RÉSEAUX

Résoudre les inégalités d'accès à internet et à la téléphonie mobile

- Réduire les inégalités en améliorant les réseaux de communication

Encourager l'usage des modes doux

- Déployer un **réseau complet d'itinéraires piétonniers et cyclables** sécurisés
- **Connecter les aménagements de modes doux aux centralités** et/ou aux équipements et services existants
- Intégrer une offre adaptée de stationnements pour les vélos notamment pour l'électromobilité.

Limiter la dépendance automobile

- Renforcer l'attractivité des gares du territoire en visant une **valorisation du foncier disponible** (développement résidentiel et activités tertiaires) et en **améliorant leur accessibilité, l'intermodalité,** etc.
- **Développer les modes de déplacements alternatifs** notamment le covoiturage

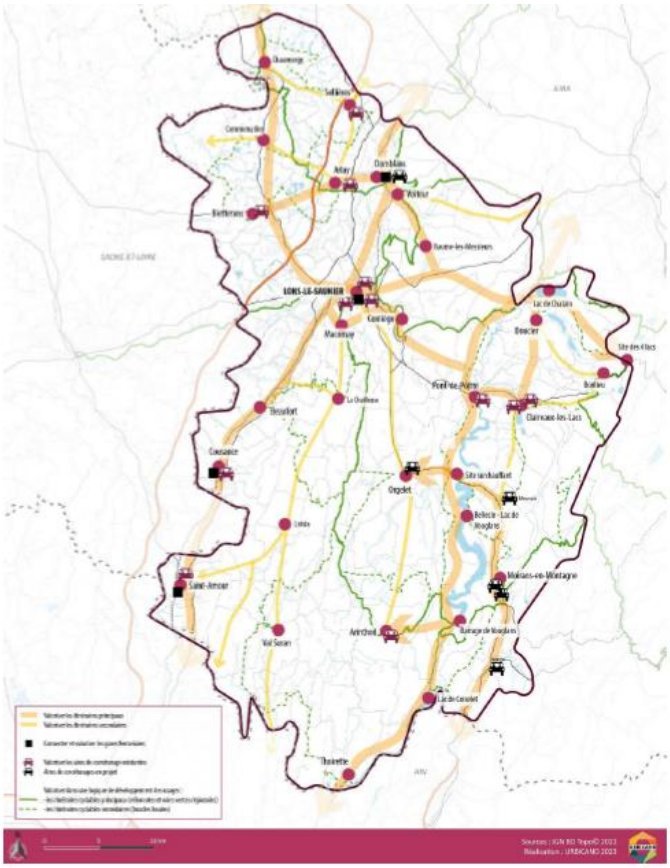

DEVELOPPER UN TERRITOIRE EN RESEAU

GARANTIR UN BON ACCUEIL DES POPULATIONS

- Viser une légère croissance démographique annuelle moyenne de **+0,06% par an à l'horizon 2045**
- Viser une **croissance homogène** sur le territoire du Pays Lédonien, dans une logique de stabilisation
- Atteindre à l'horizon 2045 environ **87 370 habitants**, soit **+ 1000 habitants en 20 ans.**

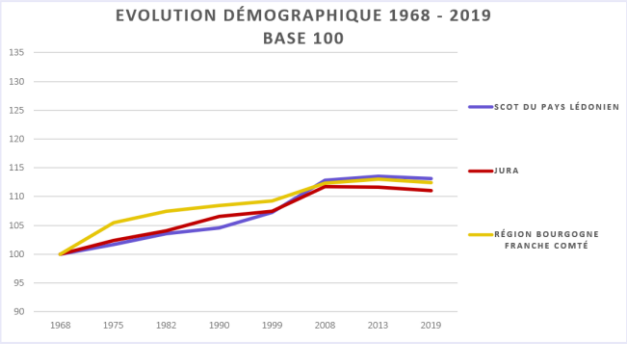

UNE OFFRE DE LOGEMENTS SUFFISANTE ET DIVERSIFÉE

- Viser **un équilibre dans la production de logements** à l'échelle du territoire
- Viser **un rapprochement des habitants, des pôles d'emplois et des services**
- **Réinvestir le patrimoine existant** : un effort important à engager dans la résorption des logements inoccupés, le renouvellement urbain…
- **Assurer les parcours résidentiels (besoins différents selon l'âge et la situation : célibat, en couple, en famille, veuf/veuve, …)** en veillant à diversifier l'offre de logements
- Favoriser des formes urbaines économes en énergies et la production d'énergies renouvelables associées au bâtiment.

L'objectif est de produire environ 5 850 logements entre 2025 et 2045, pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT

Le Pays Lédonien se structure autour d'une **armature urbaine** qui se décline en 4 strates :

- **Le pôle urbain de Lons-le-Saunier – Perrigny – Montmorot** ayant une fonction de ville-centre avec une concentration des emplois et des services (commerces, équipements publics, …) ;
- **Les bourgs-centres qui** concentrent des équipements et services pour leur bassin de vie, qui sont à renforcer pour améliorer leur rayonnement ;
- **Les bourgs-relais** ayant des lieux multiservices à proximité des habitations répondant aux besoins du quotidien ;
- **Les communes rurales** qui peuvent ponctuellement avoir des services répondant à des besoins locaux (boulangeries, commerces en itinérance, café, etc.)

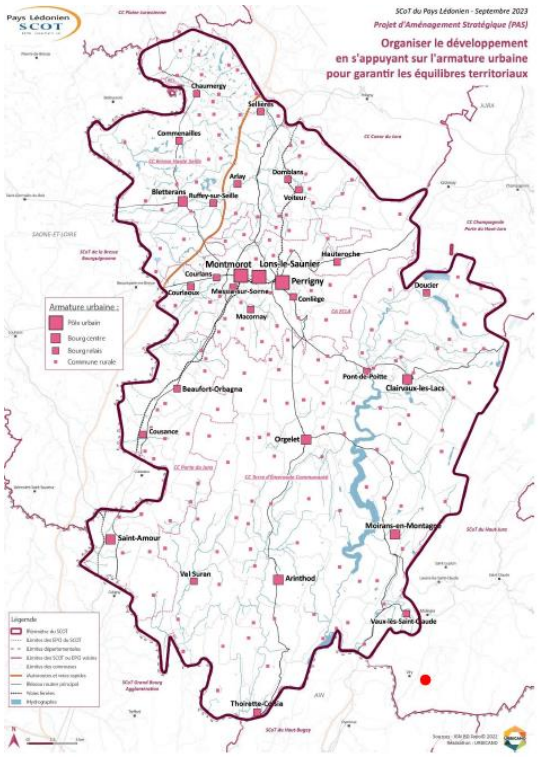

Il s'agit **d'organiser le développement sur la base de cette armature urbaine** en prévoyant :

- Le développement des équipements et des services en fonction des besoins
- Le renforcement du maillage des commerces de proximité et les localiser dans les centralités
- L'harmonisation des stratégies d'accueil des activités économiques

CONFORTER LES RESSOURCES LOCALES

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3 types d'offres économiques :

- **Les zones structurantes d'intérêt régional et inter-régional :** disposer d'une offre attractive dans le pôle urbain et en entrée d'agglomération (le centre de Lons, le Parc d'Innovation Technologique, les ZAE Les Quarrés à Moirans-en-Montagne)
- **Les zones stratégiques communautaires :** favoriser les complémentarités entre EPCI
- **Les secteurs économiques présents dans les communes**

Affirmer **un objectif de densification et de renouvellement** des espaces existants (30 ha).

Améliorer la qualité des espaces économiques et commerciaux :

- traitement paysager,
- bonne qualité environnementale,
- accessibilité,
- etc.

FAVORISER UNE OFFRE COMMERCIALE EQUILIBREE

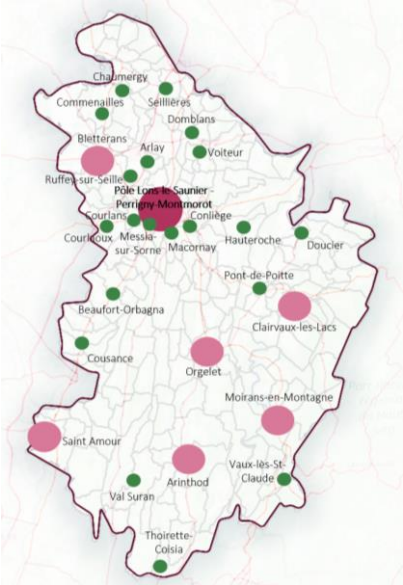

Avoir une offre commerciale répondant aux besoins de la populations et répartie correctement sur le territoire est une ambition forte du Pays Lédonien. Les objectifs sont :

- **Diversifier l'offre du pôle urbain**, afin de répondre à l'ensemble des catégories de besoins, conforter l'offre existante pour renforcer son rôle commercial. Il s'agit également de diversifier les enseignes présentes.
- **Favoriser le maintien des commerces dans les centralités ,** en interdisant notamment les commerces de flux
- **Accompagner le rééquilibrage du développement commercial** en se basant sur trois niveaux :
  - Un rayonnement sur tout le territoire avec une offre diversifiée et attractive pour le **pôle urbain**
  - En appui**, les bourgs-centres** qui disposent d'une offre pour des besoins hebdomadaires
  - Un rôle de proximité assuré par les **bourgs relais** à même d'accueillir une offre répondant aux besoins du quotidien
  - Permettre le développement de commerce de première nécessité dans les communes rurales

DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE

Le développement du tourisme passe par **la préservation, la valorisation et la réhabilitation** :

- des **lieux de visites emblématiques** : Château-Chalon, Baume-les-Messieurs, les cascades du Hérisson, Lons-le-Saunier, les sites palafittiques de Clairvaux et Chalain, etc.
- **des sites touristiques plus locaux** : le site des 4 lacs, l'église Saint-Hymetière, Arinthod, etc.

L'ambition est de structurer les pôles touristiques pour en faire des piliers de l'économie locale, autour :

DU THERMALISME

DES LACS, RIVIERES ET CASCADES

DU VIGNOBLE

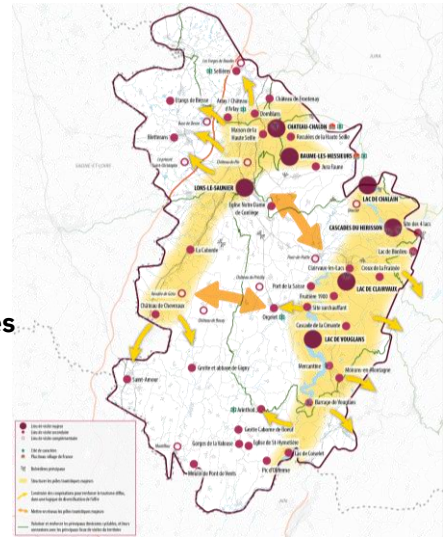

PRESERVER LE CADRE DE VIE

AFFIRMER ET RÉVÉLER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES

Source photos : URBICAND

Le Pays Lédonien est caractérisé par une grande diversité de paysages hétérogènes qu'il est important d'inclure dans les stratégies d'aménagement.

Il s'agira de :

- **Respecter les silhouettes de villages**
- **Affirmer et révéler la diversité des paysages**
- **Tenir compte des paysages du quotidien et du patrimoine « ordinaire »**
- **Prendre en compte les patrimoines classés, inscrits et/ou labellisés, et les non protégés**
- **Recréer des entrées de villes pacifiées**
- **Améliorer la qualité des espaces économiques et commerciaux**

PRÉSERVER LES QUALITÉS DES ESPACES ET DES MILIEUX NATURELS

- **Préserver les grands ensembles forestiers et agro-naturels** (haies, arbres isolés, alignements d'arbres)
- **Maintenir les continuités à fort enjeux :** aquatiques et humides, têtes de bassins, thermophiles, …
- **Remettre en bon état les corridors fragmentés** (par les grands axes routiers, les secteurs où le développement urbain a altéré les continuités écologiques)
- **Améliorer la connaissance du patrimoine naturel** à l'échelle communale (zones humides, haies, mares, etc.)
- Limiter l'imperméabilisation du sol

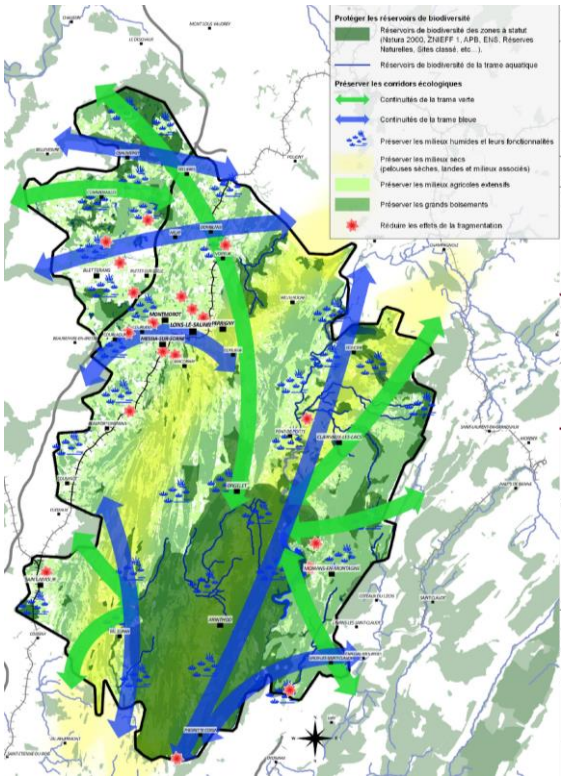

Les effets environnementaux de l'imperméabilisation du sol

PRESERVER LE CADRE DE VIE

ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

Protéger les milieux aquatiques et économiser la ressource en eau

Plusieurs objectifs :

Préserver et restaurer les zones humides, les lacs, les cours d'eau et têtes de bassin pour une trame bleue plus résiliente.

Agir à l'échelle des bassins versants pour la préservation des milieux aquatiques en :

- Préservant les structures agroécologiques pour limiter le ruissellement et l'érosion des terres (haies, alignement d'arbres, bosquets, prébois, ...)
- Soutenant les démarches agricoles favorables à la protection de la ressource en eau
- Limitant l'imperméabilisation des sols en encourageant la végétalisation et la désimperméabilisation
- Favorisant une gestion des eaux pluviales plus intégrée
- Sécurisant l'approvisionnement en eau potable quantitativement et qualitativement, et promouvoir les économies d'eau (récupération des eaux pluviales)
- Améliorant la protection des captages et zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

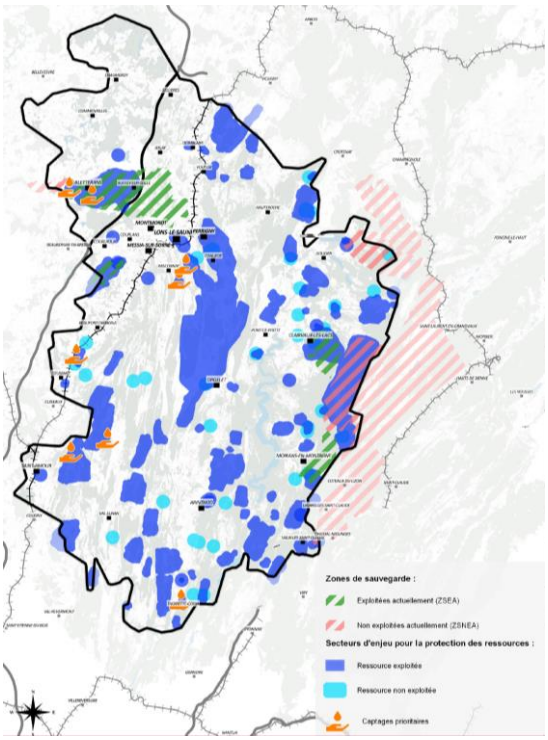

ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire la production de polluants, l'exposition aux risques technologiques et naturels (inondations, incendies) et réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre par :

- Des choix d'aménagement minimisant les risques
- L'articulation des équipements, emplois, habitat et transport
- La maîtrise des développements dans les zones concernées par les nuisances et pollutions
- Protection/renforcement des puits de carbone

Lac et barrage de Vouglans
Source photo : PETR

Réduire les consommations énergétiques par :

- La rénovation énergétique de l'habitat et du tertiaire
- La réduction des kilomètres parcourus en favorisant la proximité, les modes actifs, les transports en commun, le covoiturage
- L'aménagement des zones d'activités économiques permettant d'optimiser et mutualiser les ressources

Favoriser le mix énergétique tout en s'inscrivant dans les enjeux de préservation du paysage par :

- Le développement photovoltaïque
- La valorisation de la biomasse (bois)
- Le maintien de la capacité hydroélectrique
- Le développement ponctuel de l'éolien
- La valorisation du réseau de chaleur existant et la géothermie

LES SUITES DE LA DÉMARCHE

PROCHAINE ÉTAPE : le Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Ce document permet de traduire les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique en règles qui vont s'appliquer aux documents d'urbanisme locaux : les PLUi ! Il constitue ainsi une feuille de route partagée pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Les prochaines échéances

Réunion publique PAS

Réunion publique DOO

Février 2024

Lancement des réflexions sur la révision du DOO avec les élus
(traduction du débat politique en mesures et orientations)

Fin 2024

Finalisation du DOO

Début 2025

Finalisation et arrêt du projet

Printemps 2025 – fin 2025

Consultation des PPA, enquête publique puis approbation

Comment vous informer et vous exprimer sur le projet ?

- Les documents du dossier du SCoT et un registre de concertation pour s'exprimer sont disponibles au siège du Pays Lédonien et au siège de chaque intercommunalité ;
- Des informations sont disponibles sur le site internet : http://pays-ledonien.fr/index.php/scot ;
- Deux réunions publiques seront organisées (une sur le PAS (8 février 2024) et une sur le DOO (automne 2024)) ainsi qu'une exposition itinérante.

Pays Lédonien
SCOT
P.E.T.R. Lons le Saunier Jura

Pays Lédonien
4, avenue du 44ème R.I.
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél : 03 84 47 85 46
Site internet : pays-ledonien.fr

SCOP URBICAND
Urbanisme • Aménagement • Développement durable